

Nantes, le 28 avril 2023

Il y a maintenant plus de deux ans, notre société a initié le développement d'un projet éolien sur la commune de Cheffois, suite à la délibération unanime des membres du conseil municipal pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Au cours du développement de ce projet, notre société a mené diverses actions visant à diffuser de l'information, sonder les préoccupations des riverains et établir un dialogue. Elles ont ainsi fait place à la discussion et au débat, ont révélé des soutiens mais aussi des oppositions au projet. Dans l'ensemble, cette démarche a tout de même conforté notre intuition selon laquelle une majorité de riverains de la commune s'avère neutre, indifférente, voire favorable au projet que nous portons.

Malgré cela, les dispositions urbanistiques prévues aujourd'hui dans le futur PLUi-H du Pays de la Châtaigneraie compromettent le développement du projet éolien de Cheffois. En dépit du contexte énergétique fortement dégradé, l'intercommunalité fait le choix de maintenir la trajectoire d'un seul parc éolien à horizon 2050 pour l'ensemble du territoire. Elle pérennise ainsi une feuille de route peu ambitieuse, notamment au regard des objectifs de transition énergétique fixés par l'Etat.

Cette décision impacte toutes les communes de l'EPCI de manière durable, et ce, quelle que soit leur opinion d'aujourd'hui sur les énergies renouvelables. Ainsi, ces dernières ne pourront plus prendre part au développement éolien si l'intercommunalité entend garder la même disposition dans le document d'urbanisme qu'elle élabore.

En s'engageant entre-autre dans le développement d'un projet éolien, les élus de Cheffois n'ont fait que poursuivre et corroborer la démarche qu'ils portent collectivement sur la question énergétique à l'échelle locale.

Outre cette motivation première, les retombées économiques liées à la présence d'un parc éolien constituaient un atout indéniable pour la municipalité. Dans un contexte combinant diminution des budgets et augmentation généralisée des dépenses, il est de plus en plus courant de constater que les communes cherchent avec difficulté des sources alternatives de revenus afin de préserver leur attractivité.

Même si nous restons convaincus que le territoire de la Châtaigneraie est propice à l'implantation de l'éolien, qu'il est possible de concilier production énergétique et préservation des espaces naturels bocagers qui caractérisent l'identité locale, nous avons décidé de finaliser les phases de l'étude qui ont déjà été engagées et de ne pas poursuivre celles qui restent à effectuer.

Ainsi, le projet est suspendu dans l'attente d'une éventuelle reprise qui permettra d'assurer son instruction dans des perspectives plus favorables à son aboutissement.

Nous restons évidemment à votre disposition pour toute information autour du projet à l'adresse [cheffois@escofi.fr](mailto:cheffois@escofi.fr).

**Vivien BAUMARD**  
Chef de projet